

Si les choses vont mal, elles changeront grâce à la télédiffusion. Je ne veux pas m'attarder aux détails techniques. Je ne sais pas quelle technique on utilisera. Je suppose que la mise au point sera faite sur l'orateur du moment plutôt que de faire un tour d'horizon pour voir qui cogne des clous à l'arrière ou autre chose du genre.

Une voix: C'est dégoûtant.

M. Saltsman: Je suppose, monsieur l'Orateur, que vous n'autoriseriez pas ce genre de publicité, mais j'ajouterais que je ne connais aucun député prêt à faire une telle chose.

M. Broadbent: De ce côté-ci de la Chambre.

M. Saltsman: De ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: J'allais dire quelque chose de pire, mais je n'ai pensé à rien de pire à ce moment.

Avec le temps, la Chambre évoluera. Je le sais, certains de mes honorables amis s'inquiètent de ce que certains feront du cabotinage au profit de la télévision.

M. Hnatyshyn: Ils pourraient se laisser pousser la barbe.

M. Saltsman: Certains pourront se laisser pousser la barbe dans l'espoir de se rendre plus photogéniques. Je connais beaucoup de députés, et en toute déférence pour mes honorables collègues et amis, je dois dire qu'ils ont tous un petit côté cabotin; ils ont, qui le don d'exposer des idées, qui le don d'écrire, qui le don de trouver l'expression qui frappe. La différence, évidemment, tient au fait que le harsard et les compte rendu des journaux serviront ceux qui savent écrire, et que la télévision favorisera ceux qui ont les yeux bleus. Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES INDIENNES—LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MINISTÉRIELS À HULL—LA CONSULTATION DES AUTOCHTONES

M. Cecil Smith (Churchill): Le 1^{er} décembre 1976, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) si son ministère entendait déménager prochainement ses bureaux à Hull et, le cas échéant, si les Indiens avaient été consultés à ce sujet. Le ministre m'a alors répondu que le déménagement était imminent, que la décision à cet égard avait été prise par le Conseil du Trésor, et qu'il ne pensait pas que les Indiens aient été consultés. Alors qu'il prêche le dialogue avec les Indiens, le gouvernement actuel ne recherche que la confrontation. Sans

Ajournement

doute le ministre sait-il que les Indiens tiennent à ce que les bureaux du ministère demeurent à Ottawa.

Lors d'un entretien entre la Fraternité nationale des Indiens et le ministre le 19 novembre, ce dernier a été mis au courant de la position de la Fraternité qui voudrait que les bureaux demeurent à Ottawa. Le ministre a promis de discuter la question avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien). Jusqu'ici, il n'y a eu aucune autre communication avec la Fraternité nationale des Indiens à ce sujet.

Pourquoi la Fraternité désire-t-elle si vivement que les bureaux demeurent à Ottawa? Tout d'abord, moins de 4 p. 100 des Indiens au Canada sont francophones. Deuxièmement, le gouvernement s'est engagé à employer des Indiens au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné qu'il est fort probable que le ministère, une fois établi au Québec, fasse l'objet de pressions accentuées pour embaucher des employés bilingues, les Indiens qui veulent travailler pour le ministère auront encore un nouvel obstacle à franchir. On exigera donc que les Indiens soient trilingues dans la plupart des cas. Il en serait ainsi, car la plupart des Indiens parlent déjà l'indien et l'anglais. Le programme de bilinguisme exige déjà une troisième langue, le français. Si le ministère déménage au Québec, étant donné le climat actuel, les pressions seront accrues. Donc, un système déjà injuste par nature à l'égard des Indiens du Canada le sera encore davantage et entraînera une plus grande réduction d'emplois pour les Indiens au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et, partant, moins de programmes et de mesures destinés à répondre aux besoins de la majorité des Indiens.

● (2200)

Troisièmement, le gouvernement s'est engagé à entretenir avec les Indiens du Canada un dialogue permanent. Ce n'est qu'en ces dernières années que les Indiens ont commencé à venir à Ottawa pour engager des pourparlers avec le gouvernement. Enfin, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a réuni presque tous ses bureaux à l'Édifice de la Tour du Centenaire situé au 400 ouest, de l'avenue Laurier et à l'édifice du Journal, au 365 ouest, de l'avenue Laurier. Ces endroits sont devenus familiers aux Indiens. Je ne puis comprendre comment on pourrait songer à déménager ces bureaux à Hull—une initiative de ce genre serait contraire à l'intérêt des Indiens que le ministère cherche à promouvoir.

Quatrièmement, les organismes et autres ministères qui intéressent le plus les Indiens, outre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sont tous situés à Ottawa à peu de distance les uns des autres, si bien qu'on peut se rendre à l'un ou à l'autre à pied. Par exemple, la Fraternité nationale des Indiens est située au 102 de la rue Bank; le Taparissat Inuit au 222, ouest, de la rue Somerset; la Direction des citoyens autochtones Secrétariat d'État, au 66 rue Slater et le Bureau d'emploi des autochtones, la Commission de la Fonction publique, à l'Esplanade Laurier et, naturellement, les édifices du Parlement sont également situés à proximité de ces derniers.